



LE RENARD ROUX

Vulpes vulpes

On peut désormais observer le renard partout à Bruxelles, y compris dans le centre. Combien y en a-t-il ? Y a-t-il des mesures à prendre ? Y a-t-il un danger ?



Foto: Vilda

COMMENT EST-IL ARRIVE EN VILLE ?

Jusqu'à il y a quelques dizaines d'années, le renard était une espèce campagnarde. Depuis lors, il a investi la ville, les quartiers extérieurs d'abord puis, petit à petit, tout le reste de la Région: il n'y est pas chassé, il y trouve sa nourriture en abondance et suffisamment d'endroits où trouver la tranquillité. De nombreuses autres villes européennes connaissent le même phénomène (Londres, Paris, Berlin, Madrid, Oslo, Zurich, La Haye, etc.).

ROLE ECOLOGIQUE

Le renard est un redoutable prédateur de petits mammifères, notamment des rongeurs (campagnols). Mais il est avant tout omnivore. En ville, il se nourrit surtout des restes de nourritures au sol ou dans les poubelles. En période hivernale, il peut être considéré comme un nettoyeur puisqu'il peut devenir charognard.

SON MODE DE VIE

Le renard vit toute l'année à l'intérieur de son territoire. La taille de ce territoire dépend de la quantité de nourriture que le renard va trouver: plus il y a de la nourriture disponible, plus petit sera le territoire. Si dans une région la nourriture disponible est abondante il y aura de nombreux petits territoires; en outre, la femelle dominante acceptera plus d'individus à ses côtés. La densité de population sera donc élevée dans une région riche en nourriture. A l'inverse, moins il y a de nourriture, plus grands seront les territoires, chacun des territoires contenant un nombre réduit d'individus; la densité de population y sera donc faible.

Le mâle vit dans son territoire en compagnie d'une femelle, rarement une deuxième. Quand deux femelles vivent dans le même territoire, une des deux domine l'autre.

Au printemps naissent les jeunes qui, au début, restent à proximité immédiate du terrier. Dès la fin de l'été les jeunes ont atteint la taille adulte et deviennent alors concurrents des parents. Conséquence: les jeunes, surtout les mâles, quittent le territoire. Commence alors une période difficile pour eux au cours de laquelle les jeunes cherchent un nouveau territoire, c'est-à-dire un endroit où la nourriture est suffisante. C'est à ce moment qu'on observe le plus de renards.

Le jeune peut prendre la place d'un individu mort ou, quand c'est possible, trouver un territoire encore vierge. Dans ce cas, il y cherche l'endroit le plus calme possible pour creuser son premier terrier. Quelques autres terriers suivront dans d'autres endroits calmes du territoire, dont le terrier qui sera utilisé pour la naissance des jeunes. Dans la Région bruxelloises, ces terriers sont creusés dans les jardins, les parcs et tout autre endroit où le renard se sent en sécurité.

Son espérance de vie moyenne ne dépasse pas 2 ans, la circulation automobile étant son principal ennemi.

CARTE D'IDENTITÉ

- **Classification :** Carnivore (ordre) - Canidé (famille) - Vulpes (genre).
- **Description:** roux dessus, ± pâle dessous; assez bas sur pattes, museau pointu et queue touffue; mesure en moyenne 60 à 75 cm de long + queue (± 40 cm de long); mâle un peu plus grand que femelle; vit en moyenne 1,5 à 2 ans; poids adulte: 5 à 7 kg en moyenne (mâle un peu plus lourd que femelle); généralement nocturne.
- **Statut et distribution:** Espèce indigène, devenue commune à Bruxelles. Espèce protégée. Présent partout en Belgique.
- **Autres espèces avec lesquelles elle peut être confondue:** aucune; de nuit, peut faire penser à un chat ou un chien, mais le museau pointu, les oreilles courtes, la queue touffue et la démarche caractéristique permettent de le reconnaître.

DESAGREMENTS

Animal sauvage particulièrement rusé, sa réputation n'est plus à faire. Son image de prédateur enragé qui s'attaque à tout ce qui bouge lui colle à la peau. C'est avec ce lourd passif que le renard s'installe dans nos villes où il côtoie désormais l'être humain de tout près.

Comme tout animal sauvage ou retourné à l'état sauvage, le renard peut transmettre certaines maladies à l'être humain.

Poubelles éventrées (il cherche à se nourrir), gazons grattés (idem), plantes aplaties (il se repose), présence de crottes (il marque son territoire) et, parfois, creusement de terrier dans un jardin ou sous une terrasse sont les plaintes les plus courantes.

Les poulaillers sont également visités. Face à la panique des poules qui courent dans tous les sens, le renard, brusquement placé en situation de stress, peut réagir en tuant tout ce qui bouge. D'autres carnivores réagissent d'ailleurs de la même manière face à cette situation inconnue pour eux dans la nature.



La densité de la population du renard en Région de Bruxelles-Capitale atteint son maximum dans le sud-est de la Région. Il semble qu'il y ait atteint son maximum potentiel.

"COHABITER" AVEC LUI

Comme tous les mammifères en Région de Bruxelles-Capitale, le renard est une espèce protégée. A ce titre, il ne peut être ni tué, ni attrapé, ni déplacé, ni dérangé.

Bruxelles-Environnement a demandé à l'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP, anciennement Institut Pasteur) d'étudier les éventuelles maladies transmises par le renard sur le territoire de la Région bruxelloise et les éventuelles agressivités vis-à-vis l'être humain et les animaux domestiques.

Dangereux pour l'être humain?

- La rage véhiculée par le renard n'a jamais atteint la région bruxelloise. Mieux, elle a disparu de Belgique depuis 2001. Les cadavres de renard ramassés par Bruxelles-Environnement (IBGE) sont cependant systématiquement envoyés à l'ISP pour analyse. Résultat: aucun cas de rage véhiculée par le renard n'a été constaté en Région de Bruxelles-Capitale jusqu'à présent.
- L'échinococcose, maladie causée par un parasite, a été repérée pour la première fois en Belgique en 1991 mais y est peut-être présente depuis bien plus longtemps. Surtout constatée sur le plateau ardennais, l'échinococcose se transmet via les œufs présents dans les crottes du renard. Pour l'instant, aucun cas n'a été constaté en Région de Bruxelles-Capitale.
- Une troisième maladie, la toxocarose, également causée par un parasite, peut infecter chiens, chats et être humain. Ici aussi, la maladie est transmise par les crottes du renard.

Agressif vis-à-vis de l'être humain?

Le renard est principalement nocturne mais il sort en journée s'il se sent en sécurité. Il n'a aucune raison de s'attaquer à l'être humain et l'évite soigneusement. Quand il se sent en sécurité, il peut rester à une certaine distance tout en vous gardant au coin de l'œil.

Agressif vis-à-vis des chats et des chiens?

Le renard n'a aucun intérêt à attaquer un chat ou un chien. Sachant qu'il peut sortir blessé d'une rixe, il essaiera d'éviter au maximum les contacts avec les chiens et les chats. Mais les postures d'intimidation entre les deux peuvent être impressionnantes.

L'image de l'animal se jetant en bavant la grande ouverte sur tout ce qui bouge doit donc être clairement gommée de notre subconscient. Attention cependant à ne pas tomber dans l'excès inverse car le renard citadin reste un animal sauvage (voir nos conseils ci-dessous). Ses proies n'ont qu'à bien se tenir.

QUELQUES CONSEILS

- Ne pas approcher un renard, même si c'est un jeune ou un renard affaibli. L'animal pourrait se sentir agressé et réagir en griffant ou en mordant. Ceci est valable pour tout autre animal sauvage ou retourné à l'état sauvage.
- Ne pas nourrir le renard même si c'est un jeune ou un renard affaibli.
- Ne pas placer la nourriture pour chiens et chats à l'extérieur.
- Poubelles: si possible, sortir les poubelles peu avant le passage des éboueurs.
- Compost: éviter de jeter de la viande ou du poisson sur le compost.
Voir la brochure "Compostez, la nature fait le reste" de Bruxelles-Environnement (IBGE).
- Pelouse: ne pas pulvériser la pelouse avec des produits contenant des matières d'origine animale.
Voir la brochure: "Un jardin naturel et convivial : 100 conseils pour respecter l'environnement et favoriser la biodiversité." de Bruxelles-Environnement (IBGE).
- Ne JAMAIS toucher un renard même si c'est un jeune, un renard affaibli ou un renard mort. Ceci est valable aussi pour tout autre animal sauvage ou retourné à l'état sauvage.



- Terrier: si un terrier indésirable est creusé dans votre jardin, contacter rapidement Bruxelles-Environnement (IBGE): 02/ 775 75 75.
- Renard mort: si vous trouvez un renard mort, contacter immédiatement le service compétent:
 - si le cadavre est situé dans un parc géré par Bruxelles-Environnement (IBGE) ou en forêt de Soignes: contacter Bruxelles Environnement (02/ 775 75 75). Une équipe viendra enlever l'animal mort et le confiera à un laboratoire spécialisé pour examen.
 - si le cadavre est situé sur une voirie publique: contacter l'unité provinciale de contrôle de Bruxelles-Capitale de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (02/ 211.92.00).
 - si le cadavre est situé chez un particulier ou dans une propriété communale: contacter votre commune (éco-conseiller ou fonctionnaire en charge de l'environnement). Pour trouver les coordonnées du fonctionnaire de l'environnement de votre commune, voir le site http://www.bruxelles.irisnet.be/fr/region/region_de_bruxelles-capitale/communes.shtml
- Rappel: par précaution, éviter d'y toucher: ceci reste vrai pour tous les animaux sauvages.
- Poulailier: rentrer les poules pour la nuit dans un endroit fermé, pourvu d'un toit solide et d'un sol en dur. D'autre part, le plan d'un poulailier à l'épreuve du renard peut être téléchargé (*insérer lien*) sur notre site. Vous pouvez également visiter ce poulailier au Domaine des Silex (Chemin des Silex, Watermael-Boitsfort): le domaine est ouvert tous les samedis et tous les premiers dimanches du mois de 09h00 à 18h00.
- Cueillette: il est recommandé d'éviter de cueillir des fruits, des champignons, ou autre matière comestible situés à moins de 60 cm du sol. Rappel: il est désormais interdit de cueillir des champignons en forêt de Soignes.
- Chats et chiens: il est recommandé de vermifuger régulièrement les chiens et les chats.
- Crottes: il est fortement recommandé de ne jamais toucher à des crottes ou des restes de crottes d'animaux à mains nues.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Service Info-environnement de Bruxelles Environnement : Tél.: 02 / 775.75.75 – info@bruxellesenvironnement.be
- Autres informations :
 - <http://environnement.wallonie.be/ong/refuges/renard.html>
 - <http://biodiversite.wallonie.be/especes/ecologie/mammiferes/renard/vulpes.vulpes.2.html>
 - <http://www.inbo.be/> puis: *kenniscentrum / fauna / zoogdieren / vos (en néerlandais)*

